



# FORMULAIRE

## Demande d'aide pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Ce formulaire doit être imprimé, complété et signé puis envoyé par courrier avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Communauté de commune Val d'Ille-Aubigné  
Service Mobilité  
1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast  
Tél. 02 99 69 86 86  
Mail [mobilite@valdille-aubigne.fr](mailto:mobilite@valdille-aubigne.fr)  
[www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr)



## DEMANDEUR

Civilité :          Mme                  M.

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Né(e) le :

à :

## CONTACT

Courriel :

Numéro de téléphone :

## ADRESSE

Numéro :                                  Rue ou voie :

Code postal :                              Commune :

## INFORMATIONS SUR LE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

N° Facture :    Marque :

Date de la facture :    Modèle :

Prix TTC en euros :

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie que :

le vélo est un modèle neuf à assistance électrique

le vélo n'utilise pas de batterie au plomb

ma cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'achat du vélo est nulle (conformément à la notice jointe)

Je m'engage pour une durée d'un an minimum, à compter de la date de facturation du VAE, à ne pas revendre le vélo et à en fournir la preuve au Val d'Ille-Aubigné sur simple demande de la Communauté de communes.

Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Fait le :    à :

Signature du demandeur :

## NOTICE

### Pièces justificatives nécessaires à fournir avec le formulaire de demande d'aide :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport (carte d'identité, passeport, livret de famille, permis de conduire, titre de séjour).
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité...)
- un relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur
- une copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique. Vos coordonnées doivent figurer sur la facture (nom, prénom et adresse). La date de la facture doit être postérieure au 1er janvier 2019
- une copie de l'avis d'imposition N-1 (exemple : pour un achat en 2020, fournir l'avis d'imposition de 2019 sur les revenus de 2018).

### Montant de l'aide

Le montant de l'aide de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est de 100 € par vélo à assistance électrique.

L'aide versée par le Val d'Ille-Aubigné permet au bénéficiaire de demander le bonus vélo de l'État (Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique) versée par l'ASP (Agence de services et de paiement).

Le montant de l'aide de l'État complète l'aide allouée par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sans jamais lui être supérieure et ne avoir pour effet de porter le cumul des deux aides au-delà du plus faible des deux montants suivants :

-20 % du coût d'acquisition toutes taxes comprises (hors options et accessoires)

-200 €